



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/44

Objet : Transfert de l'actif et du passif immobilisé du budget annexe ALSH de la commune vers le nouveau budget annexe ALSH du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kevin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Par délibération n°2021/64 du 29 novembre 2021, le Conseil Municipal a dissous le budget annexe ALSH transféré, à compter du 1^{er} janvier 2022, au Centre Communal d'Action Sociale.

L'excédent de fonctionnement de clôture de ce budget (28 203,66 €) a fait l'objet d'un transfert au budget annexe ALSH du CCAS et ce en 2022.

Il convient désormais de lui transférer également l'excédent d'investissement de clôture du budget dissout qui est de 22 584,39 €.

Par ailleurs, il convient de transférer aussi l'actif et le passif immobilisé du budget annexe ALSH de la Commune vers le nouveau budget annexe ALSH du CCAS n°25101 afin que ce service dispose des moyens nécessaires au fonctionnement de cette activité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de transférer l'excédent d'investissement de clôture ainsi que l'actif et le passif immobilisé du budget annexe ALSH de la Commune n°25200 vers le nouveau budget annexe ALSH du CCAS n°25101,

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202344-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le Conseil Municipal décide :

- De transférer l'excédent d'investissement de 22 584,39 € au budget annexe ALSH du CCAS
- D'approuver le transfert de l'actif et du passif immobilisé du budget annexe ALSH de la commune vers le nouveau budget annexe ALSH du CCAS n°25101.
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat de la somme de 22 584,39 € au compte 1068 au profit du budget annexe ALSH du CCAS après inscription des crédits budgétaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal pour affecter les biens correspondants et leurs amortissements ainsi que les subventions d'investissement reçues pour leur financement.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) par voie dématérialisée via l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.citoyens.fr) sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Admise en dépôt en préfecture
034-213403363-20230926-202344-DE
Date de transmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202344-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Procès-Verbal de mise en affectation des biens meubles et immeubles du budget annexe ALSH communal vers le nouveau budget annexe ALSH du Centre Communal d'Action Sociale

Entre le dépositaires des biens, la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, représentée par Monsieur Fabrice SOLANS en qualité de Maire de la Commune, dûment habilité par délibération n°2023/xx du Conseil Municipal du 25 septembre 2023,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le bénéficiaire de la mise en affectation, représenté par Madame Lucyle MORGAN en qualité de Vice-Présidente du CCAS, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration n°2023/xx du 28 septembre 2023,

Article 1 : Objet

Par délibération n°2021/64 du 29 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers a dissolu le budget annexe ALSH et confié la gestion au CCAS.

Par délibération n°2021/37 du 26 novembre 2021 le Conseil d'Administration a autorisé la création du budget annexe ALSH.

Le présent procès-verbal organise les modalités de mise en affectation de l'actif et du passif du budget annexe ALSH communal vers le nouveau budget annexe ALSH du CCAS.

Article 2 : Biens affectés

Les biens mobiliers et immobiliers mentionnés dans l'annexe « *Etat de l'actif* » sont affectés au nouveau budget annexe ALSH du CCAS.

Article 3 : Date d'effet

La mise en affectation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
Villeneuve-lès-Béziers, le

Le Maire
Fabrice SOLANS

La Vice-Présidente du CCAS
Lucyle MORGAN

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202344-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

ETAT DE L'ACTIF

22/06/2023

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Durée Amort.	Valeur Brute	Total amortissements	Valeur Nette
2051	2017011	ORDINATEUR DE BUREAU HP PRODESK 400G2 + PORTABLE	02/05/2017	2	558,00 €	558,00 €	0,00 €
2051	2017020	LOGICIEL NOE ACCUEIL DE LOISIRS	09/03/2017	2	3 534,00 €	3 534,00 €	0,00 €
2051	2017021	MODULE GESTION DES SMS LOGICIEL	09/03/2017	2	660,00 €	660,00 €	0,00 €
2051	2019061	LOGICIEL INOE	05/11/2019	2	3 960,00 €	3 960,00 €	0,00 €
2051		concessions et droits similaires			8 712,00 €	8 712,00 €	0,00 €
21828	2013A001	VEHICULE CITROEN JUMPER VP	14/08/2013	10	14 940,00 €	11 952,00 €	2 988,00 €
21828	2019060	TRAFFIC COMBI LIFE L1	07/08/2019	4	20 297,16 €	10 148,00 €	10 149,16 €
21828		autres matériels de transport			35 237,16 €	22 100,00 €	13 137,16 €
21838	2013A002	IMPRIMANTE ESPSON	14/08/2013	5	154,80 €	154,80 €	0,00 €
21838	2013A003	PC ASUS K72F	14/08/2013	5	810,00 €	810,00 €	0,00 €
21838	2017009	ORDINATEUR DE BUREAU HP PRODESK 400G2 + PORTABLE	23/01/2017	2	624,00 €	624,00 €	0,00 €
21838	2017010	ORDINATEUR DE BUREAU HP PRODESK 400G2 + PORTABLE	02/05/2017	2	1 808,98 €	1 808,98 €	0,00 €
21838		autre matériel informatique			3 397,78 €	3 397,78 €	0,00 €
2188	2013A004	TELE MICRO ONDE XBOX	14/08/2013	5	936,00 €	936,00 €	0,00 €
2188	2013A005	FRIGO PROLINE	14/08/2013	5	179,00 €	179,00 €	0,00 €
2188		autres			1 115,00 €	1 115,00 €	0,00 €
TOTAL					48 461,94 €	35 324,78 €	13 137,16 €